

Rentrée 2017

ÉDITO : À DÉCOUVERT

Remise en cause des emplois aidés sans autre alternative, baisse des APL, hausse de la CSG sans compensation pour les retraités et fonctionnaires : le souffle de la campagne présidentielle est bien retombé et les annonces du gouvernement s'enchaînent pour des économies de court terme. Et bientôt les ordonnances qui réduiront les droits des salarié-es... **Manifestement juguler la pauvreté, lutter contre les inégalités et la précarité ne sont pas des priorités** : la politique sociale du Président Macron n'existe pas.

Dans la fonction publique, les annulations de crédits, le gel du point d'indice et le rétablissement d'une journée de carence indiquent clairement la tournure libérale. Mais pouvait-il en être autrement avec Darmanin, ministre de l'Action et des Comptes publics, un proche de Sarkozy ? Blanquer était aussi en responsabilité sous l'ère Sarkozy où il a mis en œuvre les suppressions de postes à l'Éducation nationale. Il demande maintenant à être jugé, en tant que ministre, sur les faits, comme les assouplissements en collège pour la rentrée. Certes, ils lèvent un certain nombre de contraintes mais reposent pour beaucoup sur

l'autonomie de l'établissement. Le SNES ne s'en contentera pas ! Et après les couacs d'APB cet été, le ministre veut ouvrir le dossier du bac, alors que l'autonomie financière des universités, incapables d'accompagner la poussée démographique, en est franchement responsable. **Le SNES demande que les personnels soient cette fois consultés avant toute réforme du bac** et fera entendre que ce diplôme national a fait ses preuves contre le chômage des 15-24 ans.

Conquérir de nouveaux droits, imposer une autre répartition des richesses, accorder au service public les moyens de se développer : cela est possible mais la mobilisation de toutes les forces de progrès social est nécessaire. Le SNES et la FSU y contribuent pour construire l'unité syndicale dans leur secteur. **Dans un contexte politique qui manque de repères, le syndicat permet de rassembler et d'agir pour les intérêts communs des personnels.** Sans attendre, renouvelez ou prenez une adhésion !

Une très bonne rentrée à toutes et tous.

Gwénaél LE PAIH
le 22 août 2017



Du 26 au 30 mars 2018 Congrès national du SNES-FSU à Rennes au Palais des congrès, Couvent des Jacobins.

Ce congrès sera le tout premier de cette ampleur dans ce nouvel équipement situé au cœur du centre historique rennais. Plus de 500 congressistes et une centaine d'invités sont attendus pour ce temps fort démocratique organisé tous les deux ans. Le dernier congrès du SNES dans notre région remonte à 1992 à St Malo. La section académique assure l'organisation du congrès et mobilisera, plus particulièrement du 26 au 30 mars, toutes les forces militantes pour assurer le succès de cet événement : que vous soyez en activité ou retraités-es, faites-vous connaître pour participer à cette aventure dans un lieu exceptionnel (mél à adresser à l'attention de Christelle Carnet à s3ren@snes.edu).

Le congrès national est précédé d'un congrès académique qui aura lieu en Ille et Vilaine les 20 et 21 février 2018. Ouvert à tous les syndiqué-es, il est l'occasion de débattre collectivement de l'orientation du SNES à partir des textes préparatoires publiés dans l'US. La délégation de l'académie (16 congressistes) portera ensuite au congrès national en mars les positions définies majoritairement au congrès académique. Des publications nationales spécifiques lanceront en janvier cette intense séquence démocratique.

Programme « devoirs faits »

SOMMAIRE

Programme « devoirs faits »	2
La rentrée en collège	3
La rentrée en lycée	3
Non-titulaires	4
TZR	5
PPCR	5
Stagiaires	6
Stage FSU	7
Stages de l'Observatoire	8

Tous les collèges ont jusqu'au début novembre pour mettre en route ce nouveau dispositif voulu par le ministre dès la rentrée 2017. Encadré essentiellement par des jeunes recruté-es en service civique (580€ net par mois pour 30h par semaine), la coordination pédagogique sera assurée par des enseignant-es volontaires contre de l'IMP. Un impact à moyen terme sur les équipes de vie scolaire n'est pas à exclure.

Dans l'académie de Rennes, le recteur s'est adressé fin juin à tous les Principaux pour demander une mise en œuvre progressive d'ici aux congés de novembre. Ce nouveau temps d'étude accompagné, prévu de 16 à 18h, est gratuit pour les familles volontaires et devrait être encadré par des jeunes recruté-es comme volontaires du service civique (VSC). **Dans son courrier, le recteur encourage les chefs d'établissement à «partager l'accueil» de deux VSC entre deux établissements proches, tout en veillant au «profil des candidats» puisqu'aucune condition de diplôme n'est requise pour être engagé-e VSC...**

Évidemment, les équipes enseignantes vont être encouragées à coordonner les interventions des VSC auprès des élèves pour justifier une continuité dans les apprentissages (un guide des IPR est en préparation) : **des collègues risquent d'être fortement sollicité-es pour organiser le travail et/ou participer aux études mais rien ne pourra leur être imposé.**

Le contingent académique a logiquement et rapidement été abondé pour la rentrée (690 VSC contre 300 à la rentrée 2016) pour permettre les recrutements dans les 213 collèges publics.

Si le service civique a jusqu'ici rencontré un certain succès auprès des jeunes de 18 à 25 ans, rien ne garantit pour l'heure que les recrutements envisagés seront possibles partout. Comme l'aide aux devoirs fait partie intégrante de leurs missions, les collègues AED pourraient ainsi voir leur

travail réglementaire réorganisé pour encadrer jusqu'à 18h ces études, au détriment des autres missions vie scolaire dans la journée.

Par ailleurs, les moyens de l'accompagnement éducatif qui étaient concentrés sur les collèges en réseau d'éducation prioritaire (REP) ces dernières années, seront redéployés pour «devoirs faits» afin de dégager notamment des HSE pour les enseignants volontaires. Quel avenir alors pour les actions de l'accompagnement éducatif engagées en REP sans ces crédits spécifiques ?

Alors que la question du travail réel des élèves en dehors de la classe est un vrai sujet qui interroge à la fois les enseignant-es et les parents d'élèves, on ne peut que désapprouver la précipitation qui privilégie les effets d'annonce. Confier à des jeunes sous contrat précaire et sans qualification ni formation adaptée l'aide aux devoirs n'est probablement pas une solution pour lever les implicites scolaires qui pénalisent les élèves les plus fragiles. **Les conditions seront-elles réunies pour travailler la lecture ou s'entraîner à la mémorisation ? Ne risque-t-on pas des dérives conduisant à faire le travail pour l'élève et répondre ainsi plus vite à l'engagement «devoir faits» ?** N'hésitez pas à nous faire connaître les conditions de mise en œuvre de ce programme dans votre établissement et à nous signaler toutes les organisations abusives tant pour les conditions de travail dans les vies scolaires que pour les VSC. Ils pourraient se retrouver en difficulté et seuls avec des élèves qui accepteront peut-être mal d'être retenus au collège une ou deux heures de plus dans la journée.

Gwénaél LE PAIH et Pierre-Yves MORÉ



La rentrée en collège

Le nouveau ministre, sans consulter préalablement les organisations syndicales mais suivant les engagements du candidat Macron, a pris en juin un certain nombre de mesures qui s'appliquent dès la rentrée. Sans financement ni cadrage spécifiques, l'autonomie de gestion de l'établissement reste la formule magique pour tout faire !

Les classes bilingues sont rétablies en 6ème sans l'obligation de continuité avec le 1er degré, le latin et les langues régionales redeviennent des enseignements à part entière, dits « facultatifs » et définitivement déconnectés des EPI. Les classes européennes sont recrées comme « langues et cultures européennes ». Les collèges devront en revanche assurer sur leur part libre (3h par division) le financement de ces enseignements puisque le ministère a refusé très clairement toute dotation complémentaire. Et plutôt que d'ajuster pour la rentrée, dans un cadre académique, la carte des langues comme le SNES le demandait dès juin pour éviter les concurrences entre collèges ou avec le réseau privé, le recteur a préféré ne rien faire justifiant les délais trop courts.

La liste des 8 thématiques des EPI est supprimée et un seul EPI devient obligatoire avant la fin du collège. Les

équipes ont la liberté de choisir entre l'AP et l'EPI (avec néanmoins obligation de suivi d'un des deux dispositifs au cours des quatre années), le conseil pédagogique est consulté.

Des ajustements ont pu déjà être opérés fin juin et il est encore possible d'en décider dans les réunions de pré-rentrée car ces dispositions redonnent en partie la main aux enseignant-es

ce que certaines directions pourraient regretter. Mais cela reste bien insuffisant pour le SNES ! Il demande des discussions pour une autre réforme du collège et une réflexion sur l'évaluation des élèves. Elle doit être à la main des professeur-es et au service des apprentissages scolaires, l'exact inverse de ce qui s'est joué au DNB 2017 avec les domaines du socle pris en compte en lieu et place du contrôle continu !



La rentrée en lycée

700 élèves de plus sont attendus dans les LGT publics. La croissance se tasse un peu mais les augmentations cumulées dans le public depuis 2013 représentent 6000 lycéens supplémentaires (c'est un peu moins de 4000 dans le privé). La « gestion des flux » est particulièrement surveillée par l'académie, soucieuse d'éviter dans le second degré un fiasco comme celui rencontré avec APB cette année (1).

Depuis 2015, la maîtrise de la carte des formations professionnelles revient au Conseil Régional. Dans son approche globale de l'offre de formations, il met à égalité l'apprentissage, le réseau privé et le réseau public. Ainsi faute de place dans une série professionnelle de leur choix, plusieurs jeunes se retrouveront encore cette année en seconde générale dans des classes toujours aussi chargées. Avec l'interdiction du redoublement en fin de seconde, les effectifs en STMG explosent un peu partout mais les enseignant-es manquent dans cette filière technologique (22 postes

de titulaires sont restés vacants à l'issue du mouvement INTRA 2017). En terminale, dans la plupart des séries, les classes gagneront des élèves supplémentaires avec les doublants, un peu plus nombreux cette année.

Par ailleurs, d'après le rectorat, tous les bacheliers professionnels engagés dans l'expérimentation BTS ont été admis sur leurs vœux. Le SNES a demandé des moyens pour accompagner ces jeunes dès les premières semaines (dédoublage, études accompagnées...) : n'hésitez pas à nous faire connaître vos besoins, nous interviendrons auprès

du recteur. Il reste à savoir combien de bacheliers technologiques ou généraux n'ont pu trouver de place en BTS cette année et ont-ils malgré tout une place dans le supérieur à la rentrée ?

Gwénaél LE PAIH

(1) Faute de places dans le supérieur ! Mais pour le ministre, au lieu de remettre en cause l'autonomie financière des universités, il faudrait réformer le bac !

Recrutements non-titulaires rentrée 2017

Relative continuité dans les recrutements contractuels

La phase d'ajustement des 12 et 13 juillet a validé **784 contrats dont 696 à l'année**. On se situe dans l'étiage de l'été 2016 mais quelques évolutions sont sensibles (voir encadré). Les besoins importants dans certaines disciplines ont parfois conduit le rectorat à mobiliser des collègues habituellement recrutés dans une autre discipline (par exemple des collègues de maths-sciences affectés en sciences-physiques, des collègues de maths affectés en technologie...).

Les fiches syndicales, ça sert !

Les élu-es du SNES et de la FSU sont intervenus en commission pour faire corriger certaines erreurs ; permettre par exemple à un collègue en CDI (mais CDIsé à 9/18^{ème}) de bénéficier d'un contrat complet plutôt qu'un support incomplet de 9h !

Moins de recrutements en suppléance en juillet

À la différence de l'année passée, le rectorat a limité les recrutements des suppléances dès le mois de juillet. Il va néanmoins avoir besoin de nombreux collègues non-titulaires afin de pourvoir les supports restés vacants et les suppléances qui ne manqueront pas de se dévoiler après la rentrée.

La précarité toujours présente

Si la majorité des recrutements réalisés en juillet s'effectue principalement sur des supports à forte quotité (>16/18^{ème}) et souvent sur un seul établissement, **cela ne doit pas masquer la précarité qui touchera une large**

part des enseignants contractuels recrutés fin août ou après la rentrée car ils seront davantage susceptibles de se voir proposer des contrats courts et/ou sur des supports incomplets voire partagés. Ces collègues ne pourront bénéficier des mêmes garanties que leurs collègues recrutés à l'année (contrat alors jusqu'au 31/08 ce qui réduit les risques d'interruption entre deux contrats relativement à la CDIisation et permet de bénéficier de frais de déplacements pour les postes partagés). Le SNES Bretagne n'a de cesse de dénoncer cette injustice dans les instances où il intervient.

Nouveau cadre de gestion : réunion d'information le 31/8 à Rennes

Cette rentrée 2017 sera celle de la mise en œuvre complète du nouveau cadre de gestion des agents non-titulaires. Celui-ci présente des évolutions sensibles : conditions de recrutement, niveau de rémunération, formation, évaluation des personnels... **Il est à noter que le renforcement du rôle de l'inspection invite les collègues à s'informer précisément sur les attentes de l'institution.** C'est pourquoi le SNES Bretagne organise une réunion d'information le 31 août prochain.

Concours 2018 : inscriptions du mardi 12 septembre au jeudi 12 octobre 2017

Les concours de recrutement demeurent la seule voie de recrutement pérenne pour sortir de la précarité en offrant la stabilité de l'emploi et un statut protecteur.

La note de service n°2017-125 du 18

juillet 2017 précise les conditions d'inscription et les modalités d'organisation des concours de la session 2018, dont la dernière session des concours réservés (dits Sauvadet).

À lire : http://www.education.gouv.fr/pid285/bulletin_officiel.html?cid_bo=118847

Comme chaque année, le SNES Bretagne organisera un stage spécial concours interne/réservé (RAEP, Oral) ouvert à toutes les collègues, le 24 octobre 2017 pour faire le point et favoriser les échanges.

Joël MARITEAU

Évolution des recrutements non-titulaires en juillet 2017

Disciplines (collègues recrutés en juillet 2017/2016/2015) : Orientation (25/31/25), Éducation (13/11/5), Documentation (8/11/8), Philosophie (12/11/8), Lettres classiques (17/14/7), Lettres modernes (16/17/1), Histoire-Géographie (9/8/5), SES (14/11/10), Breton (5/4/7), Anglais (23/19/8), Espagnol (79/65/32), Allemand (6/4/4), Chinois (5/5/6), Portugais (1/1/1), Mathématiques (13/15/17), Physique-Chimie (30/19/5), SVT (20/24/28), Éducation musicale (12/12/21), Arts plastiques (18/16/15), Technologie (49/44/54), STMG (56/42/33), EPS (6/7/3), STI (19/15/9), PLP Lettres-Histoire (16/4/1), PLP Maths-Sciences (16/16/12).

Des statistiques détaillées sont publiées sur notre site à la rubrique non-titulaires.

TZR et CTEN : 2 réunions syndicales de rentrée le 31 août !

Tous les TZR de l'académie, syndiqués ou non, sont invités à participer le jeudi 31 août à une réunion syndicale pour tout savoir des conditions de travail et d'indemnisation des TZR.

De même, tous les **non-titulaires**, syndiqués ou non, sont invités à participer le jeudi 31 août à une réunion syndicale pour tout savoir des conditions de travail et rémunération, des droits au CDI et aux concours internes et réservés aux CTEN.

Ces deux réunions se dérouleront de 9h30 à 12h dans les locaux de la FSU35, 14 rue Papu à Rennes. Les syndiqués seront remboursés de leurs frais de déplacement (merci de privilégier le co-voiturage).

TZR... une persistance dans la continuité !

La phase d'ajustement qui permet aux TZR de connaître une éventuelle affectation à l'année (AFA) s'est déroulée tardivement une fois encore, avec une fin des commissions le jeudi 13 juillet à 16h.

Certains collègues ont donc été dans l'impossibilité de prendre contact en juillet avec le ou les établissements d'exercice pour cause de fermeture pour congés d'été ! Une première lecture des affectations permet de pointer quelques soucis à venir dès la rentrée de septembre :

- Certaines matières déficitaires en terme de TZR l'an dernier (les Sciences Physiques ou l'Espagnol, exemples flagrants) risquent une nouvelle fois d'être à court de TZR très rapidement pour assurer des suppléances de courtes et moyennes durées.

- Des AFA sur plusieurs établissements,

avec un maxima de service atteint, peuvent être problématiques si des HSA apparaissent le jour de la pré-rentrée.

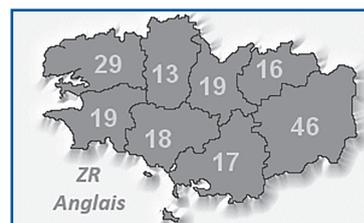
Une nouvelle fois, les commissaires paritaires du SNES-FSU sont intervenus lors des commissions à de nombreuses reprises afin de faire rectifier un barème, proposer des améliorations d'AFA ou demander la mise en attente d'une situation au regard d'un projet d'affectation contestable.

Comme tous les ans, le secteur Emploi de la section académique SNES-FSU sera présent, dès la pré-rentrée, pour répondre à vos questions, suivre une demande de révision d'affectation,

vous aider dans les démarches administratives (frais de déplacement, ISSR, HS...). La force du TZR est le collectif... alors ne restez pas isolé-e !!

Fabrice RABAT

En ligne, vous trouverez le nombre de TZR par ZR pour toutes les disciplines : rennes.snes.edu/calibrage-des-zr-2017-2018.html



PPCR, nouvelles carrières et inspections : que se passe-t-il au 01/09/17 ?

Le gouvernement a annoncé un étalement des mesures PPCR, sans en préciser les modalités ni le calendrier. En revanche, le gel du point d'indice, le rétablissement d'une journée de carence et la hausse de la CSG sont décidés. Ces mesures renouent avec une baisse planifiée des rémunérations. La GIPA, mise en place par Sarkozy, serait toutefois maintenue.

Les mesures PPCR constituent pour l'heure la seule revalorisation de nos métiers après des années de déclassement salarial. Le gouvernement Philippe aimerait pourtant en limiter la portée : le processus s'étale déjà jusque 2020 avec un nouvel échelon de hors-classe certifiés et assimilés ! **Au 1^{er} septembre 2017, les nouvelles carrières se mettent en place quoi qu'il arrive : rythme d'avancement commun avec une déconnexion presque complète entre avancement et évaluation.**

30% des collègues du 6^{ème} et 8^{ème} échelons pourront en effet bénéficier d'un an de réduction d'ancienneté («bonification d'ancienneté») pour accéder à l'échelon supérieur. Tous ces collègues promouvables en **2018/2019** ont du être prévenus avant la rentrée qu'ils seront évalués dans l'année à l'occasion d'un rendez-vous de carrière (attendus de l'évaluation précisés à l'avance sans l'obligation de rédiger un rapport d'activité ; visite de l'IPR dans

la classe ; entretien individuel avec le chef d'établissement ; saisine de la CAPA en cas de contestation des avis). Attention pour les collègues promouvables en **2017/2018**, cette année est une année de transition et la note globale sur 100 (gelée au 31/08/2016 sauf inspection en 2016/2017) servira pour attribuer la bonification d'ancienneté d'un an (CAPA en janvier 2018 *a priori*).

Le passage à la **hors-classe** se fera cette année sur la base de la note globale gelée au 31/08/2016. Le ministère refuse de réévaluer les notes pédagogiques trop anciennes, y compris celles des collègues inspectés en 2016/2017 en vue de cette promotion ! Cet arbitrage est absurde et injuste : le SNES intervient pour que d'ici la CAPA en mai 2018, aucun collègue proche de la promotion (10^{ème} et 11^{ème} échelons) ne soit pénalisé par une note trop ancienne.

La **classe exceptionnelle**, accessible une fois hors-classe sur missions spé-

cifiques (80% des promu-es) ou à l'ancienneté (20% des promu-es) est bien créée au 01/09/17. La CAPA se tiendra *a priori* en octobre 2017, avec effet rétroactif au 01/09. Le barème devrait être national mais n'est pas encore publié.

Tout au long de l'année, le **SNES-FSU informera individuellement ses adhérent-es**. Ainsi pour commencer, chacun-e recevra début septembre un message mél du SNES (pensez à mettre vos coordonnées à jour par un message à s3ren@snes.edu) avec le reclassement prévu au 01/09/17. **Selon les cas, un saut immédiat d'échelon ou un gain d'ancienneté seront possibles avec des effets sur les prochains salaires.** N'hésitez pas à nous contacter pour vos questions individuelles ou pour que nous venions animer une heure d'informations syndicales dans votre établissement sur le sujet.

Gwénaél LE PAIH

Stagiaires : organiser l'accueil, faire vivre et faire connaître notre syndicalisme

455 stagiaires mi-temps en établissement arrivent dans l'académie en cette rentrée dans nos disciplines, soit 25 de plus que l'an dernier. Ils seront en formation à l'ÉSPÉ (École Supérieure du Professorat et de l'Éducation) les mercredis et jeudis.

Il faut aussi compter 88 stagiaires affectés à temps plein et privés de formation (à l'exception de 5 journées sur l'année à l'ÉSPÉ) au motif qu'ils ont une expérience professionnelle de plus d'un an et demi dans les trois ans précédant le concours !

Les stagiaires mi-temps sont en revanche presque exclusivement de nouveaux collègues. Recrutés en principe avec un M1, ils doivent valider leur stage en établissement pour la titularisation en juin 2018 et obtenir le M2 à la fin de l'année universitaire. En réalité, un nombre important d'entre eux a déjà un M2 et vit mal la nécessité de valider à l'ÉSPÉ des formations déjà suivies auparavant.

En fait, depuis la réforme de 2013, le cadrage institutionnel de la formation (droit ou non à la formation et règles de mutation) est tellement complexe que les lauréat-es des concours ont bien du mal à s'y retrouver. La disponibilité des militant-es du SNES national et académique (jusqu'au 19 juillet dans nos locaux à Rennes), a pu constituer une aide précieuse pour expliquer, conseiller voire accompagner une demande de révision d'affectation.

Pour tous ces collègues, l'année sera chargée car la priorité de l'administration reste bien de couvrir des besoins sur le terrain avant de répondre à des nécessités de formation : lieu de stage proche de l'ÉSPÉ et présence d'un tuteur ou d'une tutrice volon-

taire. C'est pourquoi, les militant-es du SNES tiendront des permanences à l'ÉSPÉ de Rennes et de Brest tous les mercredis et/ou jeudis midi. Dans les établissements, les adhérent-es du SNES épauleront également ces collègues : cela peut commencer par un accueil spécifique le jour de la pré-rentrée. L'expérience professionnelle et syndicale est une ressource utile qu'il faut transmettre notamment lors de cette année cruciale de stage. C'est d'autant plus nécessaire que nos métiers et missions sont fragilisés dans un contexte de remise en cause des services publics.

Frédérique LALYS



INFO +

- Depuis la rentrée 2014, en lien avec le rétablissement de la formation des stagiaires, l'indemnité versée pour tutorat a été scandaleusement réduite de 2000 à 1250 euros (elle peut être divisée entre plusieurs collègues si la fonction est partagée).

- Des informations concernant le tutorat des stagiaires à demi-service sont disponibles sur le site de l'ESPE de Bretagne : <http://www.espe-bretagne.fr/les-ressources/outils-du-tutorat>

- Les quotités de service pour les stagiaires à demi-service sont : 8 à 10h pour les certifié-es // 7 à 9h pour les agrégé-es // 18h pour les documentalistes et CPE.

- Les stagiaires bénéficient aussi du statut des enseignant-es fixé par le décret du 20 août 2014.

- Dans la mesure du possible, le Ministère recommande 2 niveaux maximum d'enseignement et d'éviter l'intégralité d'un service en SEGPA ou les classes à examen. **Les stagiaires n'ont pas vocation à effectuer des heures supplémentaires.**



« Et si on recommençait à penser au futur ? »

Mercredi 4 et jeudi 5 octobre au Bono (56)

Stage régional de la FSU Bretagne

« Et si on recommençait à penser au futur ? » ?

Alternatives pour de nouvelles mobilisations.

Ce stage abordera plusieurs grandes thématiques : revenu universel, sécurité sociale professionnelle, planification écologique, place des femmes et de la jeunesse, relation des citoyen-ne-s à la représentation politique, ou encore les scénarios de réorientation des politiques économiques en Europe... Il posera la question de la reconstruction d'un cadre théorique pour les penser, ainsi que d'espaces militants pour les partager ; l'objectif de ces deux journées étant de tenter d'apporter une compréhension de ce qui se joue aujourd'hui pour notre syndicalisme porteur d'un projet de transformation sociale particulièrement tourné vers la jeunesse. **Il reste encore des places et les inscriptions sont ouvertes jusqu'à mi-septembre sur bretagne.fsu.fr. Attention toutefois à bien déposer dans l'établissement une autorisation d'absence (de droit pour formation syndicale) au plus tard le 4/09.**

Intervenant-es : **Evelyne Berchtold-Rognon** (philosophe, présidente de l'Institut de recherche de la FSU, coordinatrice de l'ouvrage collectif *Toutes à y gagner*), **Pierre Bitoun** (sociologue, co-auteur du livre *Le Sacrifice des paysans*), **Jean-Marie Harribey** (économiste, co-Président du conseil scientifique d'ATTAC), **René Louail** (ancien porte-parole de la Confédération paysanne, président de la Coordination Européenne Via Campesina), **Eric Neyer** (économiste, animateur de République sociale), **Frédéric Pierru** (sociologue, chargé de recherche au CNRS et professeur à Lille-2), **Sophie Pochic** (sociologue du travail et du genre, chargée de recherche au CNRS), **Julien Rivoire** (animateur pour la FSU de la Coalition Climat 21), **Benoît Tarroux** (économiste, maître de conférence à R-1), **Bernard Thibault** (ancien secrétaire général de la CGT - administrateur du BIT, auteur de *La troisième guerre mondiale est sociale*), **Christophe Ventura** (chercheur à l'IRIS, spécialiste des mouvements sociaux sud-américains) et **Pierre Zarka** (ancien directeur de L'Humanité, animateur de l'Association des communistes unitaires, auteur de nombreux ouvrages dont *Oser la vraie rupture*).

Le nouveau site académique www.rennes.snes.edu

Le SNES FSU Bretagne vous invite à naviguer sur son nouveau site internet, plus dynamique et convivial.

Résolument pensé pour informer la profession et mettre en débat les analyses et revendications du SNES, toujours en cohérence avec l'actualité de nos métiers et les dossiers académiques, le site est conçu et alimenté pour en faire la référence de la profession et pour assurer un contact continu avec les syndiqué-es. En lien avec notre présence sur Twitter et Facebook, le site valorisera aussi toutes les publications « papier » du SNES-Bretagne.

Alors que des organisations syndicales sans forces militantes ni adhérents

inondent les boîtes professionnelles, le site du SNES entend bien au contraire développer les enjeux des dossiers de l'Académie et mettre en lumière les actions locales pour construire et amplifier les mobilisations. C'est un outil à disposition des personnels pour organiser les solidarités professionnelles, les résistances et les luttes tout en faisant partager au plus grand nombre nos revendications pour l'école publique et ses personnels.

CONTACTS

SNES Bretagne

(Section académique)
24 rue Marc Sangnier
35200 RENNES
Tél. 02.99.84.37.00
s3ren@snes.edu

Ouvert du lundi au vendredi
de 9h30 à 12h30 et de 14h à 17h.
Fermé le lundi matin.

Les sections départementales

SNES 22

18 rue de Brest - 22000 St Briec
Tél : 02.96.33.75.47 / 06.70.92.10.19
Mail : snes22@wanadoo.fr
Permanence le mardi de 9h à 17h

SNES 29 - BREST

Maison du Peuple, 2 Pl. Edouard Mazé
29283 BREST Cedex
Tél : 02.98.43.33.51 / 06.07.34.19.33
Mail : snes.fsu.29@wanadoo.fr

SNES 29 - QUIMPER

71 avenue J. le Viol
Prat ar Rouz - 29000 QUIMPER
Tél : 02.98.55.77.72 / 06.07.34.19.33
Mail : snes.fsu.29@wanadoo.fr

SNES 35

14, rue Papu - 35000 RENNES
Tél : 02.99.63.62.32
Mail : snes.35@wanadoo.fr

SNES 56 - LORIENT

Cité Allende
12 rue Colbert 56100 LORIENT
Tél : 02.97.64.42.97
Mail : snes.morbihan@neuf.fr

SNES 56 - VANNES

39 ter rue Albert 1er - 56000 VANNES
Tél : 02.90.99.24.30

Pour adhérer, c'est facile !

Vous trouverez en ligne (rennes.snes.edu/pour-adherer.html) le bulletin d'adhésion avec la grille de cotisation et des bulletins spéciaux (stagiaires). L'adhésion en ligne par carte bleu est aussi possible.

Si le foyer fiscal est imposable, vous bénéficiez d'une réduction d'impôt (66% du montant de la cotisation). Sinon, le fisc vous rembourse 66% du montant de la cotisation. La cotisation syndicale peut également entrer dans les montants déclarés en frais réels.

>> Jeudi 30 novembre à Rennes

La mixité sociale à l'école : quels sont les leviers pour renforcer la mixité sociale et combattre les inégalités à l'école ?

Lutter pour plus de mixité sociale à l'école est un enjeu majeur et une nécessité qui ne peuvent passer que par des politiques volontaristes.

Intervenant-es : **Choukry Ben Ayed**, professeur de sociologie à l'Université de Limoges, auteur de *La mixité sociale à l'école, Tensions, enjeux, perspectives*, 2015 et **Valérie Sipahimalani**, secrétaire générale adjointe du SNES-FSU

>> Jeudi 1^{er} février à Rennes

Genre et pratiques scolaires : comment éduquer à l'égalité ?

Le rôle de l'école est central pour que les stéréotypes s'estompent, que d'autres modèles de comportement se construisent sans discrimination sexiste ni violence et construire aujourd'hui la société égalitaire de demain.

Intervenant-es : **Françoise Vouillot**, maitresse de conférences en psychologie, directrice-adjointe du CNAM-Inetop (Conservatoire National des Arts et Métiers, Paris - Institut du travail et de l'orientation professionnelle) et membre du Haut Conseil à l'Égalité entre les femmes et les hommes, **Eliane Viennot**, professeure émérite de littérature française de la Renaissance à l'Université Jean Monnet (Saint-Etienne) qui travaille pour les retrouvailles de la langue française avec l'usage du féminin et **Claire Berest**, professeure de français au lycée de l'Iroise à Brest qui mène des projets avec ses élèves pour combattre les représentations de genre.

>> Mardi 17 avril à Rennes

Pauvreté et réussite scolaire : que peut l'école contre la grande pauvreté ?

Comment mieux percevoir la réalité de la présence et de l'impact de la précarité sociale en milieu scolaire et quelles mesures proposer pour la réduction des écarts de réussite liés à l'origine sociale ?

Intervenant-es : **Marie-Aleth Gard**, Vice-Présidente d'ATD Quart Monde, rapporteure de l'Avis « Une école de la réussite pour tous », présenté au CESE en mai 2016, **Benoît Hooge**, ancien directeur-adjoint de l'IUFM de Bretagne ayant participé au projet de Maurepas à Rennes (2007-2011) « En associant leurs parents, tous les enfants peuvent réussir » et des professionnel-les (assistant-e social-e, gestionnaire, infirmière, CPE).

>> D'autres stages, de catégories notamment (LVER, Doc, CPE, PSYen, non-titulaires, stagiaires), sont également prévus et seront annoncés dans les prochaines semaines.

INSCRIPTIONS

Pour vous inscrire aux stages syndicaux du SNES ou de la FSU, **adrez un mel à s3ren@snés.edu** en précisant vos numéro de téléphone, établissement et discipline ou catégorie. Nous vous adresserons par retour de mel un modèle de demande de congé pour formation syndicale (disponible aussi sur www.rennes.snés.edu) à déposer à votre chef d'établissement **au moins un mois avant la date du stage**. **L'autorisation d'absence est alors de droit** (jusque 12 jours de droit par an, y compris pour les stagiaires). Vous recevez ensuite une dizaine de jours avant le stage une confirmation d'inscription avec les informations utiles. **Les stages sont ouverts à tous les collègues, syndiqués ou non**. **Seuls les syndiqués sont remboursés de leurs frais de déplacement**.

